

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-370
Référence Nomenclature n°8.2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

Direction en charge : Pôle Relations Citoyennes et Attractivité Territoriale

Service en charge : Petite enfance

Objet : Signature de la Convention d'objectifs et de financement 2023-2026 entre la Commune de Firminy et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire pour le « Relais Petite enfance » - Rpe - Missions renforcées - Bonus « Territoire Ctg » pour l'année 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-19 ;

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler la Convention d'objectifs et de financement précitée, qui poursuit une ambition volontariste en faveur de l'accès réel de tous les jeunes enfants aux modes d'accueil, dans un double objectif de conciliation vie familiale, vie professionnelle et d'investissement social ; qu'à ce titre la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire soutient l'activité du Relais Petite Enfance (Rpe), qui est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges au service des parents, des assistants maternels et, le cas échéant, des professionnels de la garde d'enfants à domicile.

Considérant que la présente convention, conclue pour une durée de 4 ans du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2026, définit et encadre les conditions et les modalités d'intervention et de versement pour :

- Le versement de la Ps « Rpe »
- Les missions renforcées
- Le bonus Territoire CTG.

Et vu le projet de Convention d'objectifs et de financement tel que rapporté en annexe,

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- Approuver la Convention d'objectifs et de financement 2023-2026 entre la Commune de Firminy et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire pour le Relais Petite Enfance (Rpe),
- Dire que les recettes afférentes seront versées au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- Donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

COMMUNE DE FIRMINY
Délibération n°2023-370
Référence Nomenclature n°8.2

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'Unanimité,

- **APPROUVE** la Convention d'objectifs et de financement 2023-2026 entre la Commune de Firminy et la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire pour le Relais Petite Enfance (Rpe),
- **DIRE** que les recettes afférentes seront versées au chapitre correspondant du Budget de la Commune,
- **DONNE** tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant à prendre toutes les dispositions ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme, fait à Firminy, le 05 Décembre 2023

Le Secrétaire de Séance,

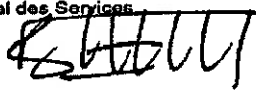

Daniel LOMBARDIN



Le Maire,


Julien LUYA

Certifié exécutoire compte tenu de sa publication
en date du 11/12/23.....
Pour le Maire et par délégation,
Le Directeur Général des Services
S. BELAÏDI



Conformément aux articles R 421-1 et suivants du Code de Justice Administrative, la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, soit par voie postale au 184 rue Duguesclin - 69003 LYON ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr.

DEPARTEMENT DE LA LOIRE
ARRONDISSEMENT DE SAINT-ETIENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE FIRMINY

SEANCE DU MARDI 05 DECEMBRE 2023

**Signature de la Convention d'objectifs et de financement 2023-2026
entre la Commune de Firminy et la Caisse d'Allocations Familiales de
la Loire pour le « Relais Petite enfance » - Rpe - Missions renforcées -
Bonus « Territoire Ctg » pour l'année 2023**

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué par Monsieur le Maire, le Mardi 28 Novembre 2023, s'est réuni Salle du Conseil en Mairie de Firminy, le Mardi 05 Décembre 2023 à 18 heures, sous la présidence de Monsieur Julien LUYA, Maire de la Ville de FIRMINY.

PRESENTS :

M. LUYA Julien, M. CHALAND Christophe, Mme SUZAT GIULIANI Eveline, M. CELLE Denis, Mme MOUNIER Béatrice, M. MADO Patrick, Mme GUILLOT Laëtitia, M. MAZARI Nabil, Mme GIL Nathalie, M. ROBERT Loïc, Mme DREVET Leslie, Mme COLOMBET Lyla (à partir de 18 h 22), M. CHANUT Robert, M. ZEDDA Marc, Mme CAMOSSO Jacqueline, M. GRANGE Gaëtan (à partir de 20 h 05), Mme MAISONNEUVE Marie, M. TABELLION Patrick, M. VALLER Daniel, M. BERTOLETTI Christiane, M. LEVET Vincent, Mme ROCHE PINEL Arlette, M. LOMBARDIN Daniel, M. DUMOND Jean-Claude (à partir de 18 h 12), Mme PORTAILLER Chantal, M. PETIT Marc, Mme PERRON Julie, Mme GIBERNON Danielle, M. CHARTRON Jean-Paul, Mme TAING Claire (à partir de 18 h 17).

POUVOIRS : M. GRANGE Gaëtan (jusqu'à 20 h 05) à Mme GIL Nathalie, Mme FILLOUX Tiffanie à Mme SUZAT GIULIANI, M. MENDES José à M. PETIT Marc, Mme PUTOT Anne-Sophie à M. CHARTRON Jean-Paul.

ABSENTS : Mme COLOMBET Lyla (jusqu'à 18 h 22), M. DUMOND Jean-Claude (jusqu'à 18 h 12), Mme TAING Claire (jusqu'à 18 h 17).

SECRETAIRE DE SEANCE : M. LOMBARDIN Daniel

PERSONNEL ADMINISTRATIF : M. BELAÏDI Saïd, Directeur Général des Services,
Mme MACÉ M-France, Responsable service Assemblée

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de membres présents :	30
Nombre de pouvoirs :	3
Nombre de membres absents :	0
Nombre de votants :	33

